

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-756

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Serville, M. El Guerrab, M. Besson-Moreau, M. Colombani,
M. Molac et M. Leclerc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 75, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.